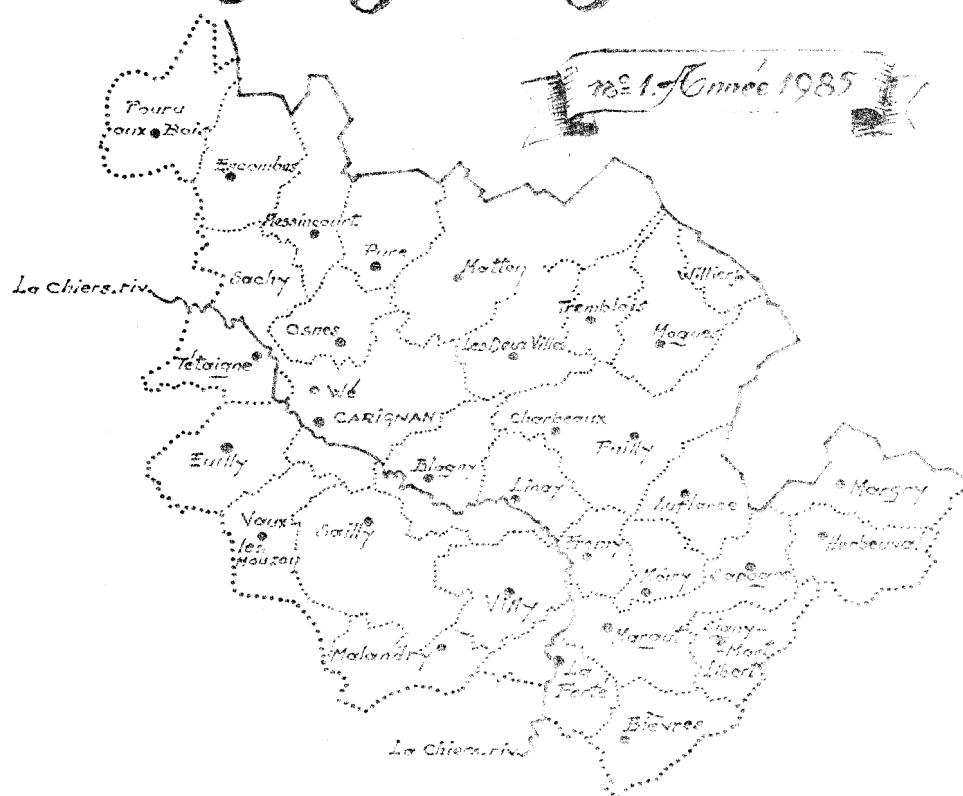


CERCLE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE YVOISIN.

Le Pays d'Ivois



CARIGNAN, ARDENNES.

FRANCE.

LE MOT DU PRÉSIDENT

LE 29 OCTOBRE 1982 UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE À CARIGNAN ADOPTAIT LES STATUTS DU CERCLE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE YVOISIEN QUI SUCCÈDE AU "CERCLE ARTISTIQUE YVOISIEN".

PARMI LES PROJETS DE L'ASSOCIATION FIGURAIT CELUI DE PUBLIER UN PETIT BULLETIN INTITULÉ "LE PAYS D'YVOIS" DONT VOICI LE PREMIER ET MODESTE NUMÉRO.

CE BULLETIN N'EST EN AUCUN CAS UNE REVUE DE SOCIÉTÉ SAVANTE COMME IL EN EXISTE DÉJÀ DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES MAIS SE VEUT UN TRAIT D'UNION ENTRE TOUS LES MEMBRES ET TOUS LES SYMPATHISANTS DE L'ASSOCIATION.

L'HISTOIRE DE CARIGNAN ET DU PAYS D'YVOIS EST D'UNE TELLE RICHESSE QUE LES SUJETS À TRAITER SONT INÉPUISABLES. CERTAINS SERONT ÉTUDIÉS PAR DES "HISTORIENS" MAIS CHACUN DES LECTEURS PEUT APPORTER SA PIERRE À UN ÉDIFICE DONT LA CONSTRUCTION DEMANDERA DU TEMPS ET DE LA PATIENCE.

LES PLUS ÂGÉS DE NOS LECTEURS ONT TRÈS CERTAINEMENT DES TAS DE CHOSES À RACONTER : L'OCCUPATION ALLEMANDE DE 1914-1915, LA PÉRIODE D'ENTRE LES DEUX GUERRES ET LA CONSTRUCTION DES FORTIFICATIONS, LA PÉRIODE 1939-1940 AVEC LE STATIONNEMENT DES TROUPES, LES DURS MOMENTS DE L'ÉVACUATION ET DE LA CAMPAGNE DE MAI 1940, L'OCCUPATION DE 1940-1944, LA RECONSTRUCTION. CES THÈMES NE SONT PAS LIMITATIFS. DES ANECDOTES SUR LA VIE D'AUTREFOIS À CARIGNAN ET DANS LES VILLAGES DU CANTON SÉRAIENT ÉGALEMENT LES BIENVENUES.

LECTEURS, À VOS PLUMES !

LE PRÉSIDENT,

STÉPHANE GABER

LES PREMIERES RÉALISATIONS DÉ L'ASSOCIATION

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 28 janvier 1983, plusieurs objectifs immédiats ont été définis. Certains sont très ambitieux, d'autres sont plus faciles à réaliser.

Dans un avenir proche, l'association se propose donc de :

- réunir sous forme d'originaux (ou de photocopies) tout ce qui a pu être publié sur Carignan et le Pays d'Yvois.
- rédiger une bibliographie sur Carignan et le Pays d'Yvois. Celle-ci a déjà été partiellement réalisée par le Président pour son livre "Histoire de Carignan et du Pays d'Yvois" publié en 1975. Elle sera complétée au fur et à mesure des publications.
- rassembler des photographies et des cartes postales anciennes concernant l'ensemble du Pays d'Yvois.
- poursuivre les fouilles commencées en 1976 à la villa gallo-romaine de Maugré.
- relancer la procédure de classement des casemates souterraines situées sous les bastions d'Orléans, de Bourgogne et Ramsault.

STATUTS DE L'ASSOCIATION "CERCLE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE YVOISIEN"

1) BUTS ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

* Article 1 : Le "Cercle 'Historique et Artistique Yvoisien" succède au "Cercle Artistique Yvoisien". Il est formé conformément aux dispositions de la loi du 1er Juillet 1901.

Son siège social est fixé au Centre d'Animation de Carignan (Ardennes) situé 14, Rue de Blagny.

* Article 2 : Le "Cercle Historique et Artistique Yvoisien" se propose tout particulièrement :

- de s'intéresser au passé et au patrimoine de la région,
- de faire connaître et développer les différentes formes de l'art dans le Pays d'Yvois,
- de collecter et d'inventorier tous les objets ou documents se rapportant à l'histoire du Pays d'Yvois,
- de participer à l'aménagement et à la gestion d'un petit musée d'histoire locale à Carignan,
- de recenser les sites archéologiques du Pays d'Yvois,
- de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural local,
- d'organiser le festival Artistique de Carignan, de publier un bulletin rendant compte de ses activités.

* Article 3 : L'association "Cercle Historique et Artistique Yvoisien" se compose de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres actifs ? Le président d'honneur est Monsieur le Maire de Carignan.

Les autres maires du canton de Carignan et de l'Ancien Pays d'Yvois peuvent, s'ils le désirent, être aussi membres d'honneur.

Les membres actifs versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Seuls le président d'honneur ou son représentant et les membres actifs ont le droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

2) ADMINISTRATION ET FINANCEMENT :

* Article 4 : L'association est administrée par un Conseil d'Administration

composé de 9 à 21 membres, élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée générale et pris parmi les membres d'honneur, bienfaiteurs ou actifs, âgés de plus de 16 ans, ce à raison d'un tiers de membres d'honneur pour deux tiers de membres actifs.

Les élections se font à deux tours : la majorité absolue est requise au premier tour, la majorité relative au second.

* Article 5 : Le Conseil d'Administration choisit, au scrutin secret, parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un ou deux vice-présidents d'un secrétaire et d'un trésorier. Ce bureau est élu pour un an.

Le conseil est renouvelé par tiers tous les ans.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

* Article 6 : Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre, mais aussi sur convocation du président ou à la demande du quart de ses membres.

* Article 7 : L'Assemblée générale ordinaire qui comprend tous les membres de l'association se réunit une fois par an. La date et l'ordre du jour sont fixés par le Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes et pourvoit au renouvellement du Conseil d'Administration.

* Article 8 : L'Assemblée générale extraordinaire se réunit à la demande du président ou du tiers des membres actifs.

* Article 9 : Les ressources de l'Association proviennent :

- des cotisations des membres actifs, d'honneur ou bienfaiteurs,
- des subventions et dons qui peuvent lui être accordés,
- du produit des manifestations qu'elle peut organiser.

3) CHANGEMENT MODIFICATION DES STATUTS :

- * Article 10 : Le président doit faire connaître à la Préfecture des Ardennes tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association ainsi que les modifications apportées aux statuts.
- * Article 11 : La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Cette assemblée désigne alors un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.
- * Article 12 : En cas de dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire désigne deux membres liquidateurs chargés de réaliser l'actif de l'Association, actif qui sera dévolu à des associations locales poursuivant le même but.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée générale tenue à Carignan le
Vendredi 29 Octobre 1982.

La Secrétaire
Odile PELZER

Le Président
Stéphane GABER

QU'EST-CE QUE LE PAYS D'YVOIS ?

Le Pays d'Yvois, jaloux et fier de son particularisme, englobe aujourd'hui l'ensemble du canton de Carignan mais, pour l'historien, il correspond plus exactement à l'ancienne prévôté d'Yvois, devenue duché de Carignan en 1662. Ce duché qui a disparu pendant la Révolution comprenait les villages formant l'actuel canton de Carignan mais aussi Escombres et Pouru-aux-Bois qui appartiennent maintenant au canton de Sedan. En outre, les trois villages dits ambedeux de Euilly, Vaux et Tétaigne, relevaient à la fois de Mouzon et de Carignan. De ce fait, ils font partie du Pays d'Yvois qui compte donc en réalité trente-quatre villages et hameaux.

Notre petit pays a connu une histoire très tourmentée, très originale et très différente de celle du reste du département des Ardennes. Rattaché à la France au traité des Pyrénées de 1659, érigé en duché avec un statut particulier, le Pays d'Yvois ressortissait au Parlement de Metz. Avant de devenir français, il avait été, depuis le XIV^e siècle, partie intégrante du duché de Luxembourg lequel, au XVII^e siècle, appartenait aux Pays-Bas espagnols.

Pendant longtemps, la ville d'Yvois située dans l'Empire, a dû lutter contre ses voisins, les princes de Sedan ou les gens de Mouzon, ville française. Située à la frontière méridionale du Luxembourg, Yvois fut encore une place forte qui connut plusieurs sièges.

Par ailleurs, alors que la quasi totalité de l'actuel département des Ardennes relevait de l'archevêché de Reims, Carignan et la majeure partie du pays d'Yvois (sauf Messincourt, Sachy, Escombres et Pouru-aux-Bois) dépendaient de l'archidiocèse de Trèves. La ville d'Yvois-Carignan elle-même, siège d'un chapitre collégial, était le chef-lieu d'un vaste doyenné qui comptait de nombreuses paroisses aujourd'hui belges. Cependant, tous les villages de la prévôté ne relevaient pas uniquement du doyen de Carignan mais aussi de celui de Juvigny (Meuse).

La réforme administrative entreprise pendant la Révolution s'est efforcée d'effacer tous ces particularismes sans y parvenir vraiment car celui qui étudie l'histoire du pays les retrouve à chaque pas et doit admettre que la présente frontière avec la Belgique est fictive. Le Pays d'Yvois a historiquement plus de liens et de points communs avec Chiny, Orval, Saint-Hubert ou Luxembourg qu'avec les villes voisines de Sedan ou de Mouzon.

Aujourd'hui, il suffit de parcourir le département des Ardennes pour constater combien les limites de celui-ci sont artificielles. Le Pays d'Yvois appartient encore à l'habitat lorrain, tout à fait différent de celui de la vallée de la Meuse entre Charleville et Givet ou de celui du Rethélois ou du Vouzinois.

Toutes ces raisons font que le Pays d'Yvois mérite d'être considéré et étudié pour lui-même. C'est le but que les membres de l'Association se sont fixé.

LE CONSEIL MUNICIPAL VISITE LES REMPARTS DE CARIGNAN

Le 1^{er} Juillet 1983, Monsieur RAMBOURG, Maire de Carignan, la majeure partie des conseillers municipaux et plusieurs personnes intéressées ont visité les remparts de Carignan sous la conduite du. Président de l'Association qui désirait sensibiliser la municipalité et les Yvoisiens sur la situation déplorable des anciennes fortifications de la ville. Le 25 mai précédent, le journal « l'Ardennais » avait déjà publié un court article intitulé : « Sauvons les remparts de Carignan » qui allait dans le même sens.

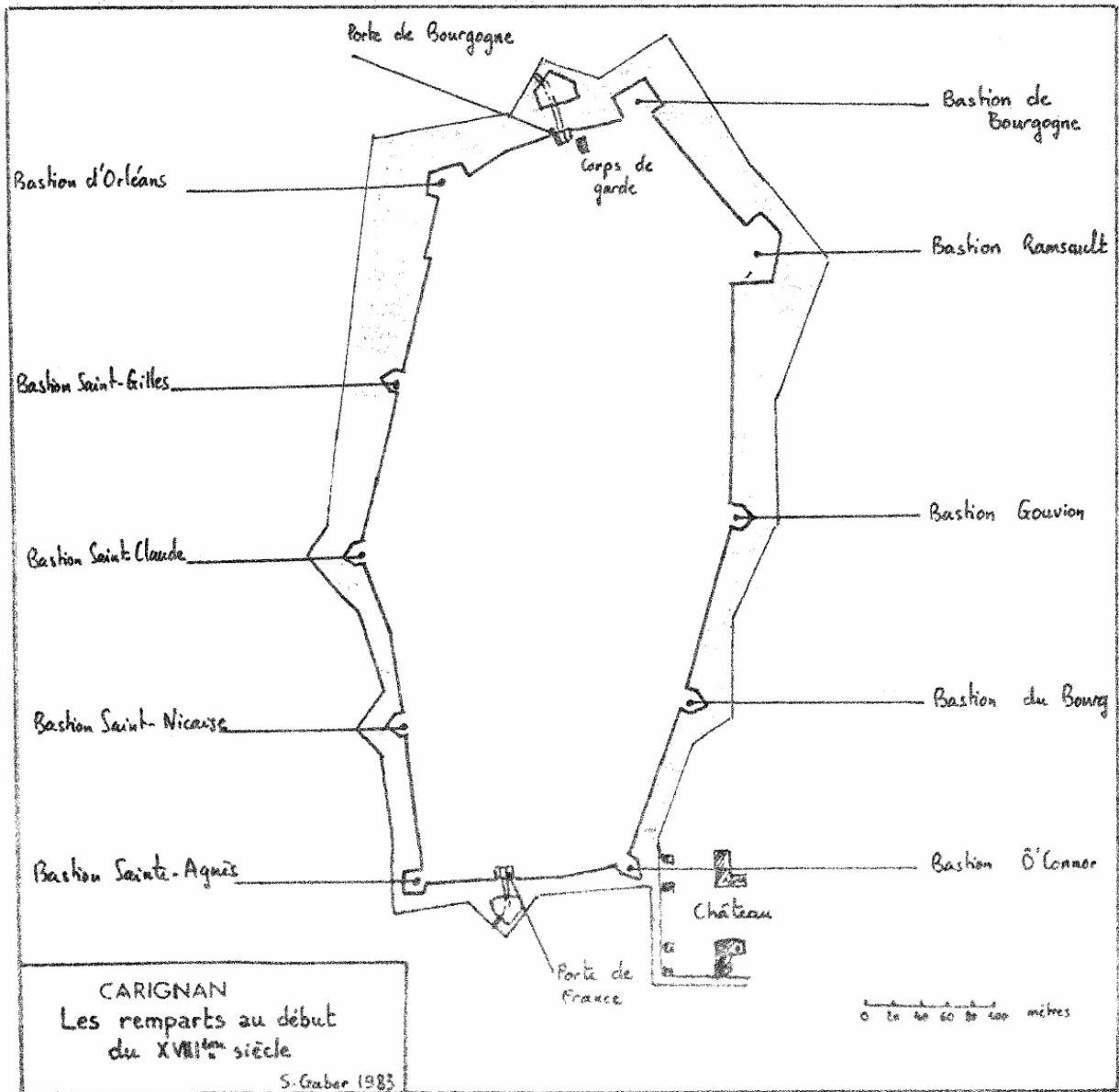
Pour la plupart des visiteurs, l'itinéraire entrepris le long des murailles séculaires a été une découverte mais c'est surtout la visite des casemates souterraines qui a tout particulièrement étonné les Yvoisiens qui ignoraient, le plus souvent, que leur ville possédait des vestiges aussi singuliers. Certains n'ont pas hésité à braver d'obscurité, l'humidité et la boue pour monter les escaliers glissants conduisant au second niveau de galeries à l'intérieur du bastion d'Orléans. Leur qualité de construction a de quoi impressionner mais ce bastion est menacé à plus ou moins long terme car les parements du rempart se dégradent de façon inquiétante et si ce délabrement se poursuit, le bastion d'Orléans subira le lamentable sort du bastion Ramsault qui n'est plus qu'une ruine informe. Les casemates souterraines du XVI^e siècle, d'un type rare, seront alors en grand danger.

Les casemates du bastion de Bourgogne ont tout autant étonné les visiteurs : les deux belles salles voûtées de l'entrée, la galerie d'une vingtaine de mètres qui rejoint les deux autres salles, les cheminées d'aération. L'ensemble est en assez bon état et ne paraît pas menacé dans l'immédiat, du moins dans ses parties basses. On ne peut malheureusement pas en dire autant du niveau supérieur dont une partie de la voûte s'est effondrée.

La visite du bastion Ramsault n'a pu que laisser un goût d'amertume chez ceux qui s'intéressent au passé de Carignan. Une carte postale éditée avant 1914 nous présente ce bastion en relatif bon état et il aurait alors été possible de le sauver. Rien n'a été fait et aujourd'hui la situation semble définitivement compromise. Un grand pan de muraille s'est effondré en 1975 et ce qui subsiste connaîtra bientôt le même sort. Quant aux casemates souterraines, elles sont appelées à disparaître à brève échéance.

La visite du 1^{er} Juillet, la première du genre, a surtout mis l'accent sur les trois bastions nord de la ville qui remontent en grande partie au XVI^e siècle alors que le reste de l'enceinte a été réédifié en 1680. Ce sont ces parties anciennes qui sont les plus originales et les plus intéressantes et ce sont elles qu'il faut sauver dans l'immédiat.

Le Président du "Cercle Historique et Artistique Yvoisien" et les amis des vieilles pierres espèrent que cette visite ne restera pas sans lendemain et qu'une prochaine réunion du conseil municipal évoquera la question des remparts qui appartiennent depuis des siècles au patrimoine de la cité. Carignan est une ville au passé prestigieux mais elle n'en a conservé que bien peu de choses. Il lui faut donc sauver ses remparts, les mettre en valeur et les faire connaître. Les générations futures lui en sauront gré.



L'EXPOSITION "MAI 40 EN YVOIS"

Du 25 octobre au 3 novembre 1983 s'est déroulée en la salle de fêtes de Carignan une exposition consacrée à "Mai 40 en Yvois", première manifestation importante organisée sous le patronage du « Cercle Historique et Artistique Yvoisien ». Elle a connu le succès et attiré plusieurs centaines de visiteurs, venus parfois de très loin. En outre, des visites ont été organisées pour les enfants des écoles et du collège.

Tout le mérite de l'organisation de cette exposition revient à Monsieur Roger PERIGNON, trésorier de l'association, qui en a réuni tous les matériaux depuis de longues années et qui a réalisé tout spécialement dessins, plans et cartes, le tout fort précis. Plusieurs séances de projection de diapositives ont évoqué la prise de l'ouvrage de la Ferté.

L'exposition rappelait la genèse de la ligne Maginot, évoquait la construction du secteur fortifié de Montmédy auquel appartenait La Ferté. Des cartes détaillées précisaient l'emplacement des, blockhaus de la position "camelote" allant de La Ferté à Sedan puis au-delà ainsi que la ligne des maisons-fortes situées à la frontière belge.

Plusieurs panneaux étaient consacrés aux armements de l'époque et des pièces d'équipement et du matériel furent également présentés. M. ROSSIGNON de NANCY, collectionneur de souvenirs militaires, avait accepté de nous prêter un fusil Lebel et un fusil-mitrailleur 24-29, armes démilitarisées qui ont intéressé tous les visiteurs.

D'autres panneaux évoquaient le déroulement de la bataille, le rôle joué par les 136^e et 155^e R.I.F., la destruction de Carignan rappelée par de nombreuses photographies des ruines et par un culot d'obus de 155mm tiré par l'artillerie française sur la ville abritant des Allemands. L'exposition a également présenté des photos des ruines de Villy et de Moiry, deux villages durement touchés en mai 1940. Monsieur GLOUTIN, ancien du 155^e RIF, avait apporté plusieurs souvenirs personnels se rapportant à la casemate d'Avioth du secteur fortifié de Montmédy.

L'exposition a intéressé toutes les générations. Chacun y a trouvé son intérêt et il fallait écouter les anciens évoquer leur participation aux combats parfois désespérés qu'ils menèrent.

"Mai 40 en Yvois" a donc été un grand moment dans le calendrier des manifestations yvoisiennes de 1983. Le Cercle Historique et Artistique Yvoisien peut donc être légitimement fier de cette réalisation qui a atteint le but recherché et renouvelle ses remerciements à Monsieur PERIGNON et à son épouse.

L'ANCIEN BLASON DE CARIGNAN

La nouvelle couverture du dernier numéro du bulletin municipal de Carignan, daté de novembre 1983, est ornée de deux blasons. A droite, au-dessus d'une belle photographie en couleurs du centre de la ville, on trouve le blason bien connu des Yvoisiens : "d'azur à une fasce d'or chargée d'un cœur d'azur" qui a été accordé par Louis XVIII, le 10 juillet 1824. A gauche a été placé l'ancien blason d'Yvois, un écu écartelé : *"aux I et IV d'argent au lion armé et lampassé de gueules à queue fourchue et passée en sautoir ; aux II et III, burelé d'argent et d'azur au lion armé et lampassé de gueules à queue simple"*. Ces armoiries qui rappellent celles de l'actuel grand-duché de Luxembourg remontent au XIV^e siècle alors que la ville était luxembourgeoise.

Ces belles armes figuraient sur le sceau de la prévôté d'Yvois utilisé jusqu'à son rattachement à la France en 1659 et nous possédons deux sceaux différents, le plus ancien doit dater du XIV^e ou du XV^e siècle et, le second, de qualité moindre, est daté de 1560 (1). Il ne fait donc pas de doute que ces armoiries ont été pendant trois siècles celles de la ville d'Yvois.

J'avais tout d'abord pensé que ce blason avait été accordé par Venceslas 1^{er} (1337-1383), roi de Bohême et duc de Luxembourg, mais c'est là une erreur puisque ces armoiries ont été données par son père Jean 1^{er}, roi de Bohême, comte de Luxembourg dit Jean l'Aveugle tué à la bataille de Crécy en 1346 (2). Cette attribution nous a été suggérée par la découverte, en janvier 1983, sous le plancher de la mairie de Carignan, d'un émouvant document daté de 1915 sur lequel figurent deux cachets utilisés par la municipalité (3). Le premier comporte l'actuel blason de Carignan et l'autre, un blason imité du sceau de la prévôté. A son propos, une mention manuscrite indique : *"Sceau des vieilles armes d'Yvois données à la ville par Jean 1^{er}, roi de Bohême en 1341, et retrouvé par les allemands dans le grenier de la maison de monsieur Hablot, ancien maire de Carignan"*.

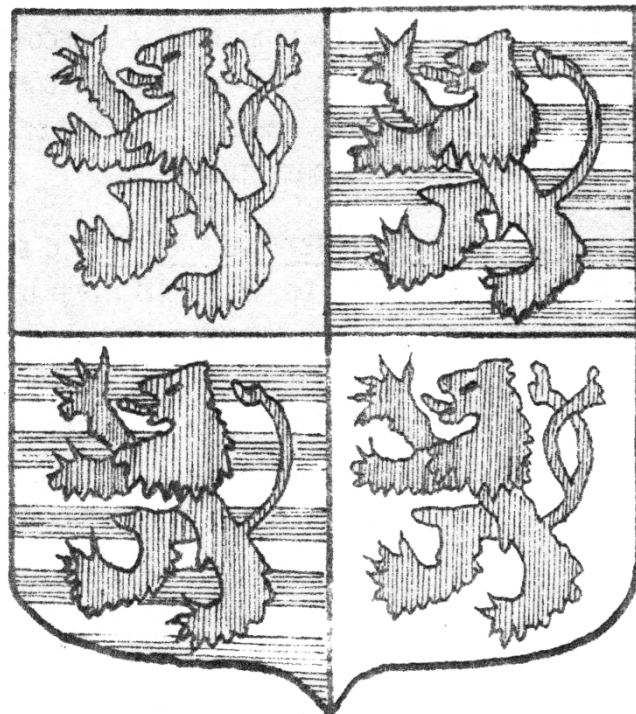
Étant alors persuadé que ces armoiries ne dataient que de Venceslas, j'ai entrepris quelques recherches qui m'ont confirmé le bien fondé de la mention figurant sur le document de 1915 laquelle a été prise chez le père Delahaut, premier historien de Carignan, qui écrit sous l'année 1341 : *"Jusque là, la ville d'Yvois n'avait eu d'autre scel ou armoiries que celles des seigneurs précédents ; le roi de Bohême lui en donna de propres ; elles écartelèrent quatre lionceaux ravissants armés de gueules, demi-brochant azur à queues nouées, et deux sur argent à queues libres ; l'écu surmonté d'un angle découvrant l'estomac"* (4). Malheureusement, à ma connaissance, il ne subsiste aucun document original dans lequel on pourrait lire que Jean 1^{er} accorde ces armes à la ville d'Yvois qui était devenue depuis peu luxembourgeoise.

Pour expliquer ce blason, je me suis également reporté à l'armorial du pays de Luxembourg. Dans cet ouvrage, on trouve un tableau dépliant en couleurs qui nous présente les armes particulières de Jean l'Aveugle, roi de Bohême qui rappellent les armoiries d'Yvois (5) puisqu'il s'agit aussi d'un écartelé identique à quatre lions couronnés, mais aux I et IV on trouve des lions d'argent sur fond de gueules, couleur inverse de celle du blason d'Yvois. Il apparaît donc incontestable que les armoiries d'Yvois sont plus proches de celles de Jean 1^{er} que de celles de Venceslas 1^{er} qui utilisa souvent les mêmes armoiries que son frère Charles : écartelé semblable à celui de Jean 1^{er} mais au IV on trouve "*d'azur à l'aigle échiquetée d'argent et de gueules*" (6). Il est donc certain que le plus ancien blason d'Yvois a bien été accordé par Jean 1^{er} contrairement à ce que j'avais écrit dans mon histoire de Carignan (7),

Cette précision sur l'origine des premières armoiries d'Yvois était nécessaire. De toute façon, elles remontent au XIV^e siècle et, Jean l'Aveugle étant mort en 1346, elles connurent leur pleine utilisation dans la seconde moitié du siècle, à l'époque de Venceslas 1^{er} qui était très attaché à l'ex-comté de Chiny. A plusieurs reprises, il séjourna en Yvois et il demanda même a être inhumé en l'église de l'abbaye d'Orval où son tombeau a été récemment reconstitué.

Pour le Cercle Historique et Artistique Yvoisien, c'est une grande satisfaction de voir la ville d'Yvois reprendre à côté de ses armoiries utilisées depuis le XIX^e siècle son ancien blason qui évoque l'appartenance passée du pays d'Yvois au duché de Luxembourg. Ce sont ces armes que l'on peut admirer dans une salle du musée de la capitale grand-ducale où, sous forme de vitraux, sont présentées les armoiries des villes qui constituaient le duché de Luxembourg à l'époque de sa plus grande étendue. A l'heure où l'Europe connaît bien des difficultés, il n'était pas inutile de rappeler les liens séculaires qui existent entre le Luxembourg et le pays d'Yvois.

Stéphane Gaber



NOTES

- 1) S. Gaber, Histoire de Carignan et du Pays d'Yvois, Charleville-Mézières, 1976, planche hors-texte.
- 2) A Jean l'Aveugle (1296-1346) succéda son fils Charles (1316-1378) qu'il avait eu de sa première femme, Élisabeth de Bohême. En 1353, Charles céda le Luxembourg et Yvois qui en faisait partie à son jeune frère Venceslas né de Jean l'Aveugle et de sa seconde femme, Béatrix de Bourbon. Le 3 mars 1354, Charles érigea le comté de Luxembourg en duché.
- 3) A propos de cette découverte, L'Union du 28.1.83.
- 4) C.J. Delahaut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon, Paris, 1822 p 87.
- 5) J.C. Loutsch, Armorial du pays de Luxembourg, Luxembourg, 1974, P 28/29.
- 6) Ibid p 37 et 39.
- 7) S. Gaber, op. cit. P 201-202.

UNE MONNAIE DE LOUIS V - COMTE DE CHINY - FRAPPEE A YVOIS-CARIGNAN AU XIII^e SIECLE

En août 1982, au cours des sondages archéologiques entrepris à la villa gallo-romaine de Maugré, l'un des fouilleurs, Christophe HURERT, membre de l'association a mis au jour une monnaie médiévale assez mal conservée. Après un nettoyage minutieux, il est apparu que cette pièce était un royal parisis double de Louis V, comte de Chiny (1258-1299) frappé à Carignan à la fin du XIII^e siècle.

Au Moyen-âge, ce jusqu'en 1337, Carignan, alors Yvois, appartenait au comté de Chiny dont c'était la ville la plus importante mais aussi le principal atelier monétaire. Les premières pièces comtales conservées ne datent que de Louis V. Toutes les monnaies des comtes de Chiny sont rares, voire rarissimes.

Les monnaies fabriquées à Yvois reproduisent généralement des valeurs d'un type courant en Europe occidentale : esterlin, double tournois etc. Notre pièce, un royal parisis double en billon (alliage d'argent et de bronze) est très rare et ne doit exister qu'à quelques exemplaires.

La pièce trouvée en 1982 n'est malheureusement pas en excellent état. Le Cabinet des Médailles de Bruxelles en possède une identique qui n'est pas meilleure, mais malgré son état médiocre, cette monnaie est un vestige précieux de notre passé et en tant que telle, elle figurera en bonne place dans le petit musée dont nous attendons la réalisation.

Stéphane GABER

Description de la pièce :

Avers : Sur le pourtour : MONETA DUPLEX

Au centre : sous globules en feuille de trèfle, COMI-TIS sur deux lignes.

Revers :+ LVDOVICVS COMES

Au centre : croix pattée avec ornements à croissants.

Bibliographie

Bernays (E) et Vannerus (J.), Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs, Bruxelles, 1910.

Weiler (R.), les monnaies luxembourgeoises, Louvain, 1977.

L'ANCIEN ORGUE DE LA COLLEGIALE NOTRE DAME D'YVOIS-CARIGNAN

Avant sa destruction en mai 1940, la collégiale Notre-Dame de Carignan possédait un intéressant mobilier qui remontait pour une bonne part à la période pendant laquelle elle fut le siège d'un chapitre de douze chanoines. Le chœur comportait un autel en marbre du XVIII^e siècle qui a été remis en place, des stalles malheureusement disparues et un orgue installé sur une tribune dans le fond de l'édifice. L'instrument y avait été placé en 1772 aux frais de la ville et du chapitre puisque l'église Notre-Dame était à la fois collégiale et paroissiale. Un registre des délibérations municipales de Carignan nous permet de suivre les différentes et intéressantes péripéties qui aboutirent à l'installation de l'orgue (1).

C'est le 16 janvier 1772, au cours de l'assemblée municipale, que furent lues les propositions du chapitre *"représenté par messieurs les abbés Le Febvre et Genin, chanoines, de construire un jeu d'orgues au bas de la nef de l'église"*. Ceux-ci demandèrent à la ville de participer aux frais d'installation de l'instrument. Selon les chanoines, la municipalité devait contribuer pour moitié *"dans les frais de l'établissement et entretien dudit orgue de la tribune ou doxalle de l'organiste"* (2). Après délibération, les conseillers décidèrent à l'unanimité *"le tout sous le bon plaisir de Mr le contrôleur général"* d'accorder une fois pour toutes une somme, alors importante, de 2000 livres *"sans être jamais assujettis à aucune espèce de charge soit pour les réparations et entretiens dudit orgue soit pour gages de l'organiste"* (3).

Dans sa réunion du 18 janvier suivant, les chanoines acceptèrent la proposition de la ville (4) laquelle fut communiquée à l'assemblée municipale par le trésorier du chapitre le 22 janvier. Il ne restait plus à la municipalité qu'à demander au contrôleur général l'autorisation de payer les 2000 livres (5).

Quelques semaines plus tard, le 12 mai, on fit la lecture devant l'assemblée réunie de la lettre de M. Calonne, intendant de la généralité de Metz (6) à laquelle était jointe une copie de la lettre du 24 avril 1772 qu'il avait reçue de M. l'Abbé Terray *"contrôleur général des finances de Sa Majesté"*. Il était permis à la municipalité *"de contribuer à la confection d'un jeu d'orgue qui sera commun pour le jeu seulement avec le chapitre"* (7).

L'orgue qui fut alors installé en la collégiale ne fut pas fabriqué spécialement pour elle mais c'était un instrument d'occasion, provenant de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz. Genin, chanoine et trésorier du chapitre, se rendit à Metz afin de conclure, le 14 juin 1772, un marché avec M. Barthelemy, receveur de madame l'abbesse de Saint-Louis. Au retour de Genin, les termes du contrat furent

acceptés à l'unanimité par le chapitre puis il en fit lecture devant l'assemblée municipale réunie le 19 juin 1772. Une copie de ce marché figure dans le registre des délibérations. En voici le texte : *"Je soussigné receveur de l'abbaye de Saint-Louis de la ville de Metz reconnois par ces présentes avoir vendu avec l'agrément de Madame l'Abbesse un jeu d'orgue avec son buffet et le tambour qui le supporte en boiserie de chêne un soufflet ensemble les fers qui peuvent se trouver attaché audit jeu d'orgue le tout comme il se contient et en l'état qu'il est, à Monsieur Genin prêtre et trésorier de la collégiale d'Ivoy-Carignan pour et au nom dudit chapitre, et du corps municipal de la même ville a prendre et recevoir sur place dans l'église de la cy devant abbaye de St Pierre moyennant le prix et somme de deux mille trois cents livres que ledit Sieur Genin promet et s'oblige de payer audit vendeur. Savoir onze cent cinquante livres comptant, avant que de démonter le dit jeu d'orgue et pareille somme d'onze cent cinquante livres au jour et fête de Noël prochain que le dit Sieur Genin s'oblige de payer apporter au dit vendeur en sa demeure à Metz sous les peines de droit, il a été convenu avant signer que dans le cas que le chapitre dudit Sieur Genin et le corps municipal de la dite ville de Carignan n'approuveroient pas le présent marché, il demeurera nul et comme non avenu a charge pour ledit Sieur Genin de donner avis au dit vendeur dans la quinzaine si les parties intéressées acceptent le présent marché ou non"...* (8).

En outre, au cours de son séjour à Metz, Genin avait rencontré Joseph Dupont, facteur d'orgue et celui-ci s'était engagé : *"à remonter le jeu d'orgues qui est actuellement dans l'église Dames chanoinesses de St Pierre de Metz, la tribune qui le porte généralement dans toutes les parties qui composent le dit jeu et la dite tribune et le tambour qui la soutient, de répondre des risques du transport de Metz à Ivoy, de replacer ledit jeu et ladite tribune et tambour au lieu qu'il sera indiqué dans l'Église de Carignan le tout comme il se contient et d'y ajouter deux souffles égaux à celui qui existe, et s'il arrivoit qu'il fallut augmenter quelques pièces dans la tribune ou le tambour par rapport à leur emplacement, cette augmentation sera à la charge dudit chapitre ainsi que les frais de voiture du tout de Metz à Ivoy-Carignan et pour le surplus ledit Dupont s'engage et s'oblige le dit jeu d'en être en état d'être touché et de donner toute l'harmonie dont il est susceptible à dire d'expert au plus tard pour la fin du mois de septembre prochain"* (9). Pour son travail, le facteur d'orgue devait recevoir 800 livres qui seraient payées en deux termes égaux *"savoir 400 livres lorsque le dit jeu sera mis en état d'être touché replacé sur la tribune et tambour dont le démontage et remontage sera à la charge dudit Dupont ainsi que l'emballage de toutes les parties qui composent l'un et l'autre et même les fermens qui soutiennent la dite tribune, et 400 livres à la Saint Jean Baptiste de l'année Mil sept cent soixante et treize"* (10). Dupont s'engagea en outre à garantir pendant un an tout ce qu'il *"aurait fait à neuf dans ledit jeu"*.

Chanoines et assemblée municipale acceptèrent les clauses du contrat. L'abbé Genin rappela alors que l'orgue était placé au bas de la nef et il s'agissait de la partie dont l'entretien incombait à la ville. Il fallait donc "*y incruster les ferremens et autres pièces servants à soutenir la tribune ainsi que l'escalier*" (11).

La ville consentit à l'emplacement choisi "*qu'au cas qu'il arrive quelque accident dans l'instant ou par la suite le chapitre n'en pourra jamais être responsable*" (12). Ce même jour 18 juin 1772, le receveur syndic fut prié d'avancer à l'abbé Genin la somme de 2000 livres, "*1000 aussitôt et le reste à Noël prochain*" (13), somme qui fut effectivement payée ainsi que le prouve le procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 1773.

Stéphane GABER

(1) Registre n° 1 du 14 mars 1770 au 4 février 1780.

(2) *ibid.* fol. 48 verso.

(3) *ibid.* fol.

(4) *ibid.* fol. 49 verso.

(5) *ibid.*

(6) Copie au fol. 58.

(7) *ibid.* fol. 54 recto et 57 verso.

(8) *ibid.* fol. 58 verso 59.

(9) fol. 59 recto-verso.

(10) *ibid.* fol. 59 verso.

(11) fol. 57 verso.

(12) *ibid.*

(13) *ibid.*

(14) fol. 68 recto.

ADHEREZ AU "Cercle historique et artistique yvoisien"

Une association telle que le "Cercle historique et artistique yvoisien" a besoin de se sentir soutenue et encouragée. Plus elle aura de .membres, plus elle se sentira forte et capable d'entreprendre.

La cotisation annuelle a été fixée à 20 F et une carte d'adhésion est délivrée à tous ses membres. Elle est valable un an.

Ces cotisations et les subventions obtenues permettront à l'association de vivre et d'organiser des expositions telles que celle consacrée à "Mai 40 en Yvois" et à publier son bulletin, trait d'union entre tous les membres.

BULLETIN D'ADHESION AU "CERCLE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE YVOISIEN"

A adresser à M. Roger PERIGNON, trésorier, 30 rue d' Orval 08110 CARIGNAN

NOM

Prénom

Age Profession

Adresse

.....

Désire adhérer à l'association "Cercle historique et artistique yvoisien" et je joins à cette demande la somme de 20 F.

A

le

Signature,

LES FOUILLES DE LA VILLA GALLO-ROMAINE DE MAUGRE A CARIGNAN (1976-1984)

HISTORIQUE DES RECHERCHES

En 1963, alors qu'il plantait des piquets de clôture, M. Jacques PELZER, propriétaire éleveur à la ferme de Maugré à CARIGNAN, mit au jour des débris de mosaïque. Cette découverte, aussitôt signalée aux autorités compétentes, entraîna la réalisation d'un sondage limité. Il révéla l'existence d'un "mur curviligne" et d'une mosaïque fortement délabrée.

Treize ans plus tard, grâce à la compréhension du propriétaire et à l'autorisation accordée par le Directeur des Antiquités historiques de Champagne- Ardennes, M. Stéphane CABER a entrepris une campagne de sondages, facilitée par l'extrême sécheresse qui régna au cours de l'été 1976, laquelle permettait de suivre au sol les traces des murs enfouis.

Depuis 1984, le site de Maugré est l'objet d'une campagne de fouilles programmée au plan national et les travaux dont nous fêterons cette année le dixième anniversaire ont entraîné la mise au jour des vestiges d'une vaste villa gallo-romaine qui n'a été que très partiellement fouillée. Depuis 1979, les recherches ont eu pour but de dégager les thermes ou bains de la villa et ceux-ci sont d'une qualité assez exceptionnelle.

SITUATION

La villa est une exploitation rurale très caractéristique du monde romain. La Gaule a possédé des milliers de villa et celles-ci sont de taille variable. Celle de Maugré, située à flanc de coteau à l'abri des vents du nord, à proximité des deux sources et d'un ruisseau aux eaux limpides, a été construite à environ 400 mètres de la voie romaine de Reims à Trèves qui venait de quitter Carignan, que l'Itinéraire d'Antonin nomme Epoisso Vicus.

Une ville pouvait couvrir une superficie de plusieurs hectares. On y trouvait la résidence du propriétaire qui pouvait être luxueuse (pars urbana) et des bâtiments d'exploitation agricole (pars agraria ou rustica). En Gaule Belgique, province romaine à laquelle appartenait Yvois-Carignan, les bains pouvaient être séparés du reste de l'établissement. Cependant, les deux parties étaient souvent reliées par une galerie. Cela semblerait le cas à Maugré après étude des vues aériennes prises en 1976. Seule la fouille pourra le confirmer.

PERIODES D'OCCUPATION DU SITE

Dans l'état actuel de nos connaissances, il apparaît que le site de la villa de Maugré était déjà occupé dans la seconde moitié du 1^{er} siècle. Cette datation est suggérée entre autres, par la mise au jour d'un tesson de céramique sigillée estampillés OF MOD qui provient de l'atelier du potier Modestus établi à la Graufesenque, Millau dans l'Aveyron, sous le règne des empereurs Claude et Néron (41-48 ap. J-C.). L'établissement semble avoir été définitivement détruit à la fin du IV^e, voire au début du V^e siècle. La monnaie la plus récente date d'Arcadius (383-408 ap. J-C) et d'autres monnaies sont attribuables aux empereurs de la fin du IV^e siècle tels que Valentinien I^{er} et II, Gratien et Théodose 1^{er}.

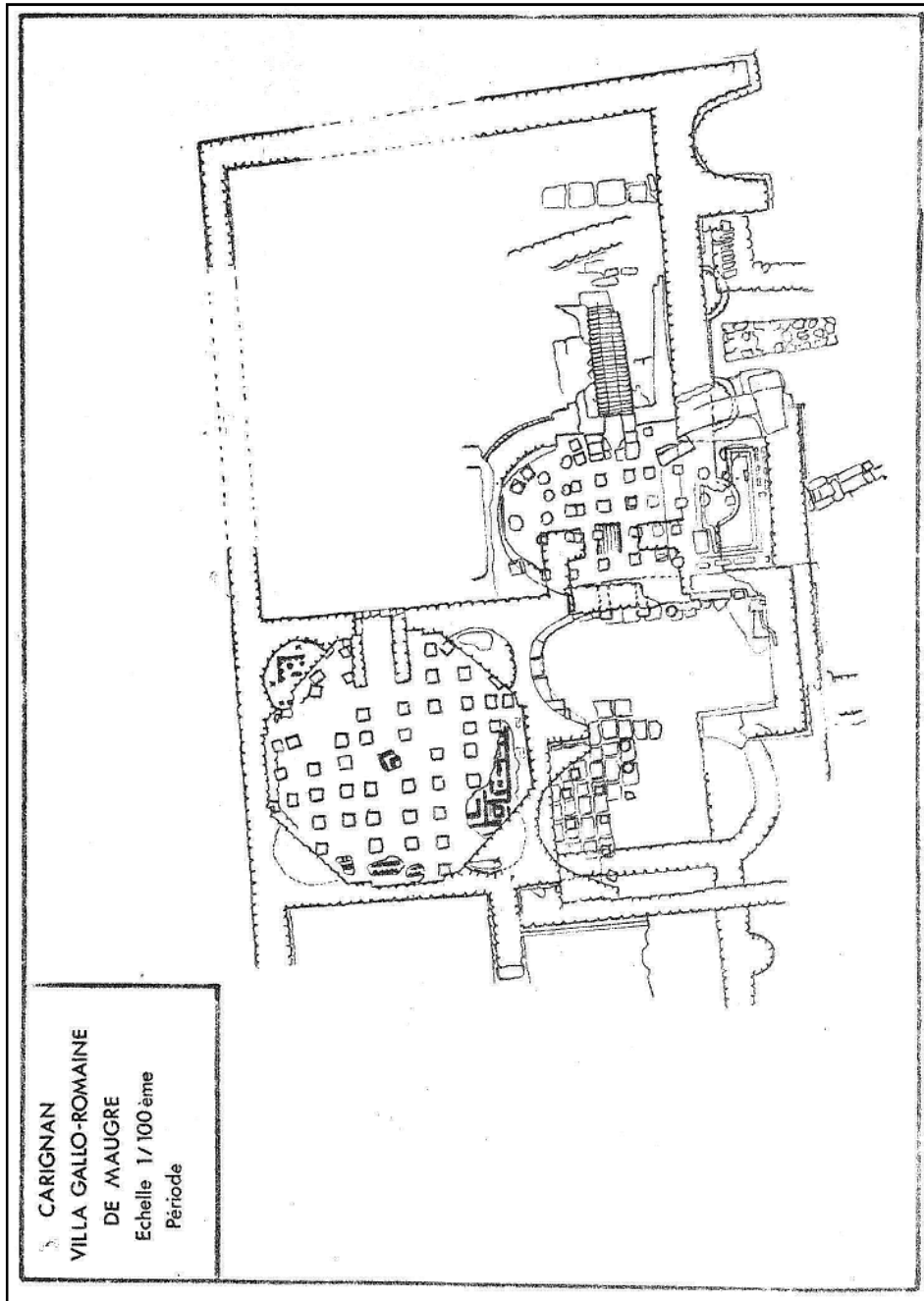
Au Moyen-âge, le site a sans doute été réoccupé dans des conditions fort mal définies. De cette époque datent des murs en pierre sèches. En outre, à plusieurs reprises, nous avons mis au jour un matériel médiéval (clés en fer, pointe de flèche, tessons de céramique) ainsi que trois monnaies dont l'une a été frappée à Carignan par Louis V, comte de Chiny (1258-1299).

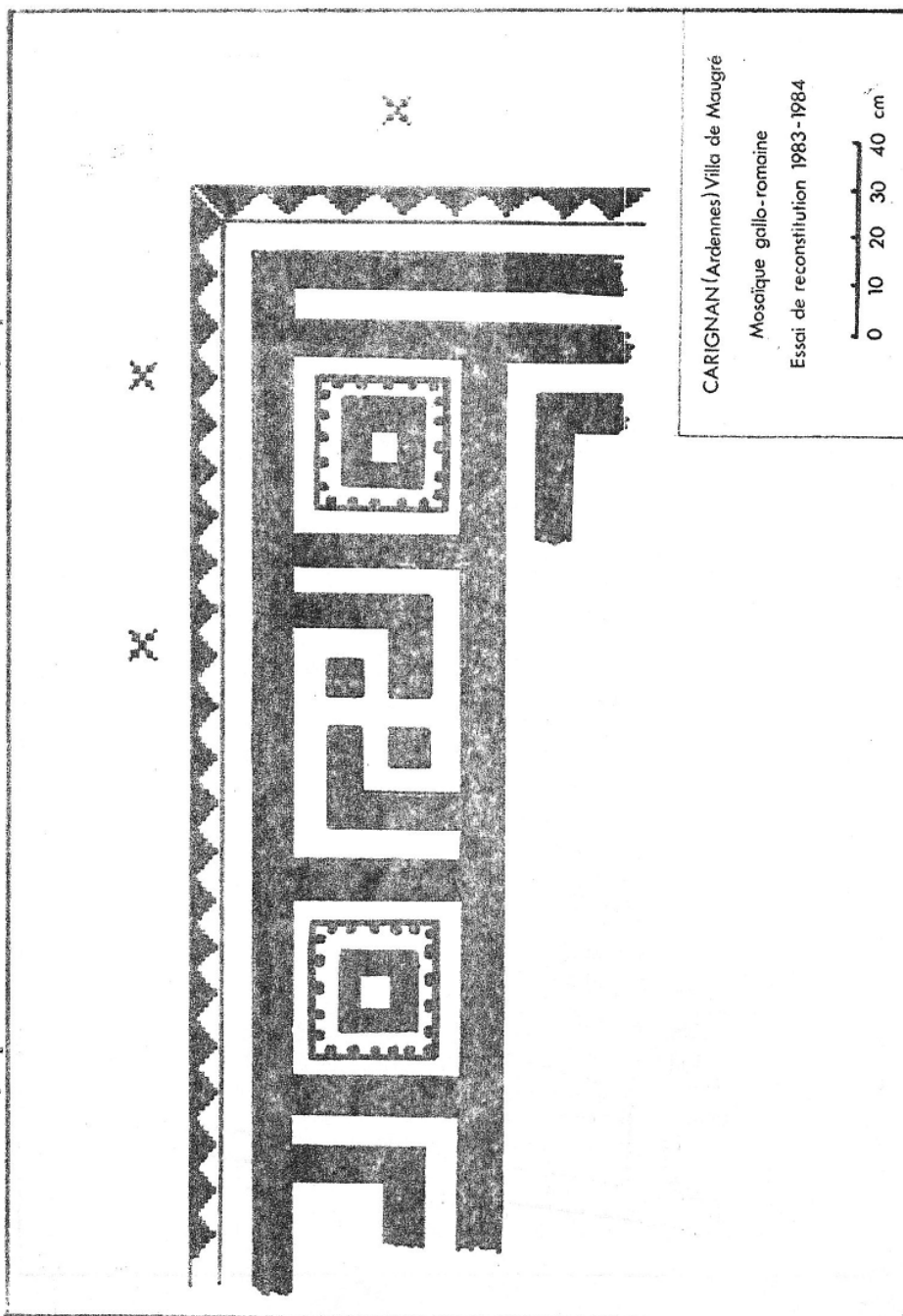
La villa gallo-romaine a donc connu une existence fort longue et il va sans dire qu'au cours de plus de trois siècles d'occupation, elle a subi plusieurs destructions et remaniements qu'il n'est pas toujours facile d'interpréter.

BILAN DES PREMIERES ANNEES DE SONDAGES

Jusqu'en 1983 et surtout de 1976 à 1979, le site a fait l'objet d'une dizaine de sondages de superficie restreinte qui ont été effectués en différents secteurs du terrain. Ils ont permis l'étude de structures enfouies et la mise au jour d'un matériel parfois abondant. De rares sondages ont été réalisés dans la partie haute du terrain où nous situons l'habitation. Les travaux y sont en effet difficiles et entraînent des terrassements importants. Dans la partie basse, là où se trouvent les thermes, les sondages ont permis surtout l'étude d'une épaisse couche de remblai de 1,50 m à 2 m d'épaisseur. Cette couche où des traces d'incendie sont bien visibles a livré un matériel abondant, essentiellement céramique, quelques débris de mosaïque et quelques monnaies, la plus récente étant datée de Constantin I^{er} (307-337 ap. J.C.).

Bien qu'ils aient été assez ingrats, ces premiers sondages avaient déjà permis d'établir une chronologie relative mais c'est surtout à partir de 1979, année au cours de laquelle, nous avons commencé l'étude des thermes, que les travaux sont devenus les plus intéressants.





LES BAINS DE LA VILLA

Depuis 1979, plus de 200 mètres carrés de bains ont été dégagés à Maugré mais les recherches ne sont pas achevées et doivent se poursuivre en août prochain. Leur largeur est comprise entre 10 et 12 mètres mais, bien que nous en ayons découvert une extrémité, leur longueur reste inconnue.

La chronologie est très complexe, mais on peut y distinguer deux grandes périodes de construction. La première, qu'il faut sans doute placer à la fin du I^{er} siècle, est marquée par l'édification d'un mur de façade à colonnes engagées ainsi que d'un vaste bassin octogonal de 5 m de diamètre chauffé par hypocauste et dont le sol est constitué par une mosaïque à décor géométrique noir et blanc. Ce bassin était sans doute un laconicum ou sudatorium c'est-à-dire un bain de vapeur. La salle de chauffe voisine servait aussi d'apodyterium ou vestiaire. On y trouvait un autre praefurnium ou foyer qui alimentait un caldarium (bain chaud) avec baignoire et deux pièces à abside, l'une étant un second caldarium et la suivante un tepidarium (bain tiède). Au delà de ces deux pièces existait, un bain froid (frigidarium) qui n'a pas encore été entièrement fouillé.

Au cours de la seconde période qu'il faut sans doute placer dans la seconde moitié du III^e siècle, les bains furent transformés et très certainement agrandis, peut-être à la suite d'une destruction violente. De toute façon, il y a eu un incendie. Le mur de façade fut alors entièrement remanié. La colonnade fut supprimée, les bases des colonnes étant même rasées. Dans la pièce servant d'apodyterium, on installa un nouveau caldarium à abside de 4,15 m de longueur qui a été étudié en 1981-1982. Il prenait appui sur l'ancien mur de façade. L'ensemble calarium-tepidarium de la première période fut alors transformé en un vaste tepidarium et on installa un nouveau frigidarium dont le sol de béton est partiellement conservé. Il se rattache à un autre frigidarium qui a fait l'objet de sondages en 1976-1977. En seconde période, le bassin octogonal était toujours en service.

En seconde période, c'est-à-dire jusqu'à la fin du IV^e siècle, seul le caldarium à abside était encore utilisé et la majeure partie de l'installation de bains avait alors été remblayée. Ainsi que le matériel mis au jour le montre, cette ultime transformation a eu lieu après 350 après J.C.

LE MATERIEL

Tout le matériel mobilier mis au jour dans une fouille gallo-romaine est recueilli avec soin. En effet, un petit tessons de poterie peut parfois être déterminant pour préciser une date. Le site de Maugré a livré jusqu'à présent des dizaines de milliers de tessons de céramique de tous types, surtout de céramique dite commune dont la chronologie est encore imprécise. La céramique la plus utilisée pour les datations est la sigillée, poterie rouge brillante parfois décorée au moule. La sigillée la plus récente qui provient des officines de l'Argonne est ornée d'un décor réalisé à l'aide d'une molette. Une telle céramique assez fréquente à Maugré, est datée du IV^e siècle.

Les monnaies jouent également un rôle important dans la datation et la villa a livré une soixantaine de monnaies surtout en bronze et un denier d'argent. Ces pièces s'échelonnent du I^{er} au IV^e siècle, les périodes les mieux représentées étant les III^e et IV^e siècles.

Parmi le matériel recueilli, signalons encore des fragments de verre, de nombreuses épingles à cheveux en os, des clous en fer de toutes tailles, quelques objets en bronze dont une fibule étamée du 1^{er} siècle. Le site a encore livré d'intéressants débris de constructions : peintures murales, débris de marbre et de mosaïques, etc.

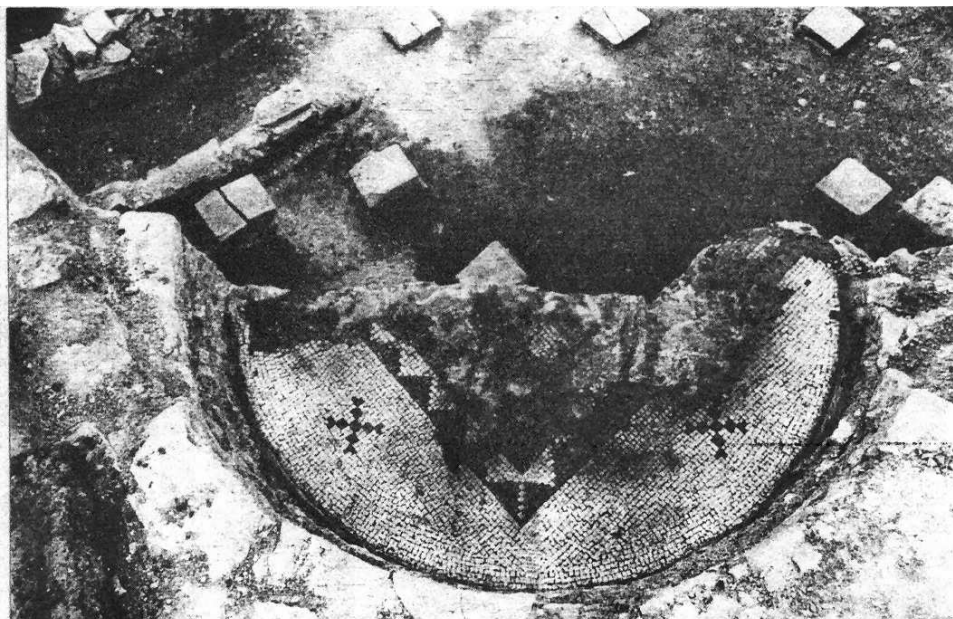
Stéphane GABER



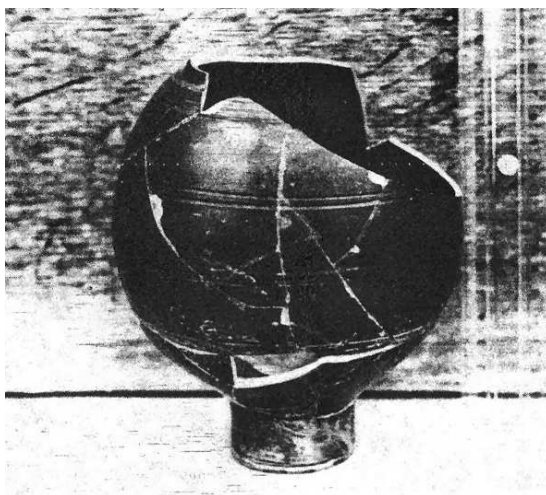
Le caldarium de la seconde période.
Une partie de la suspensura (sol en béton supportée par des pilettes)
est encore en place. Le mur de
droite date des transformations de
la seconde moitié du IV^e siècle.



Le bassin octogonal en août 1984. A l'arrière-plan, le couloir de chauffe. A l'intérieur du bassin, on distingue quelques fragments de mosaïque. Celle-ci dont le dessin était carré s'appuyait sur quatre niches ou absidioles dont l'une est encore assez bien conservée.



La mieux conservée des quatre absidioles. Décor géométrique noir et blanc, bordure ornée de fleurettes. Le motif central restera malheureusement inconnu.



Petit vase incomplet en céramique noire brillante à parois fines mis au jour en août 1984.